

n° 40

Mouthy

MAGAZINE ANNUEL D'INFORMATIONS
DE LA COMMUNE DE MOUTHE



JANVIER 2023



Commune de Mouthy

3 Grande rue - 25240 Mouthy

Tél: 03 81 69 27 45 (accueil, urbanisme, cimetière, location salle,
état-civil, élections, facturation de l'eau aux administrés)

Tél: 03 81 69 53 51 (comptabilité, travaux et affaires communales)

commune@mouthy.fr | www.mouthy.fr

Facebook icon: Commune de Mouthy - Officiel | Twitter icon: @MairieDeMouthy

Instagram icon: @commune_de_Mouthy_Officiel_



Sommaire

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Compte administratif 2021.....	P. 4
Délégués Communaux 2020-2026.....	P. 5
Commissions Communales 2020-2026.....	P. 6
Téléski - information tarifs 2022-2023.....	P. 7
Tribune libre: L'avenir de Mouthe.....	P. 7

AMÉNAGEMENTS ET ENTRETIEN

Point travaux en cours.....	P. 8
Travaux d'entretien, de rénovation et achats effectués en 2022.....	P. 9

ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE

Point sur l'extinction de l'éclairage public.....	P. 10
Chauffage au bois.....	P. 12
Réglementation des bruits de voisinage.....	P. 13

VIE DU VILLAGE ET COMMUNICATION

Nouveau Logo du Mouthy.....	P. 14
Villes et village fleuris.....	P. 14
Rétrospective de l'année 2022.....	P. 15
Calendrier de l'année 2023.....	P. 16
Centre de secours de Mouthe.....	P. 17
La station trace sa piste.....	P. 18

HISTOIRE DU VILLAGE

Le foyer des jeunes.....	P. 19
L'atelier de distillation.....	P. 24

FAISONS CONNAISSANCE

La bâtie dessous.....	P. 25
L'Épicurien.....	P. 26
Le grand chalet et sa piscine.....	P. 27

Edito

DU MAIRE

En ce début d'année 2023, la guerre que mène injustement la Russie en Ukraine, commencée le 24 février 2022, se poursuit et les récentes décisions prises par les USA, la France et l'Allemagne pour renforcer l'armement ukrainien montrent que le conflit ne s'arrêtera pas rapidement. Des soldats mais aussi de nombreux civils continueront à perdre la vie.

En Iran, la jeunesse se rebelle depuis plusieurs semaines contre le régime tyrannique des Mollahs qui exécute de jeunes manifestants qui s'opposent aux règles vestimentaires strictes imposées aux femmes dans ce pays.

En France, les grèves se succèdent : après celle des contrôleurs de train qui ont gâché les fêtes de Noël pour de nombreuses familles, le monde de la médecine et des hôpitaux est en effervescence. Par ailleurs, sur un plan général la population est inquiète du fait de l'inflation qui touche notre économie, des hausses du prix de l'énergie, des risques de coupure d'électricité, etc.

Dans un tel contexte auquel on peut ajouter les mauvaises nouvelles qui se succèdent dans les médias concernant la disparition des espèces, la fonte des glaciers, les catastrophes climatiques, il me paraît bien difficile de formuler des vœux généraux et traditionnels de bonne et heureuse année. Toutefois, je suis sûr que vous avez passé de bonnes fêtes de Noël et un joyeux nouvel an dans vos familles respectives ou entre amis.

Ainsi, même lorsque les circonstances extérieures sont difficiles, rudes, chacun peut passer des moments heureux dans la chaleur des rencontres familiales ou amicales. C'est un peu ce qui s'est passé à Mouthé le 4 décembre lors du marché de Noël organisé par Mouth'Anim puis le 11 décembre lors du repas amical des aînés du village, offert par la commune, renouvelant ainsi la tradition que nous n'avions pas pu maintenir pendant la crise du COVID. La municipalité avait remplacé ce repas collectif par des repas livrés à domicile... L'intention était bonne mais ces repas individuels ne remplacent pas la joie de se retrouver ensemble pour convoquer les souvenirs ou commenter l'actualité.

Aussi, en ce début d'année, je voudrais simplement vous présenter mes vœux, mes vœux de jolies familles et amicales, des rencontres et des échanges heureux et surtout une bonne santé sans laquelle rien n'est possible.

Soyez également assuré que le conseil municipal garde intacte sa motivation pour étudier et mettre en œuvre les futurs aménagements du village qui pourront améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants du village.

Bonne année 2023.

Daniel PERRIN

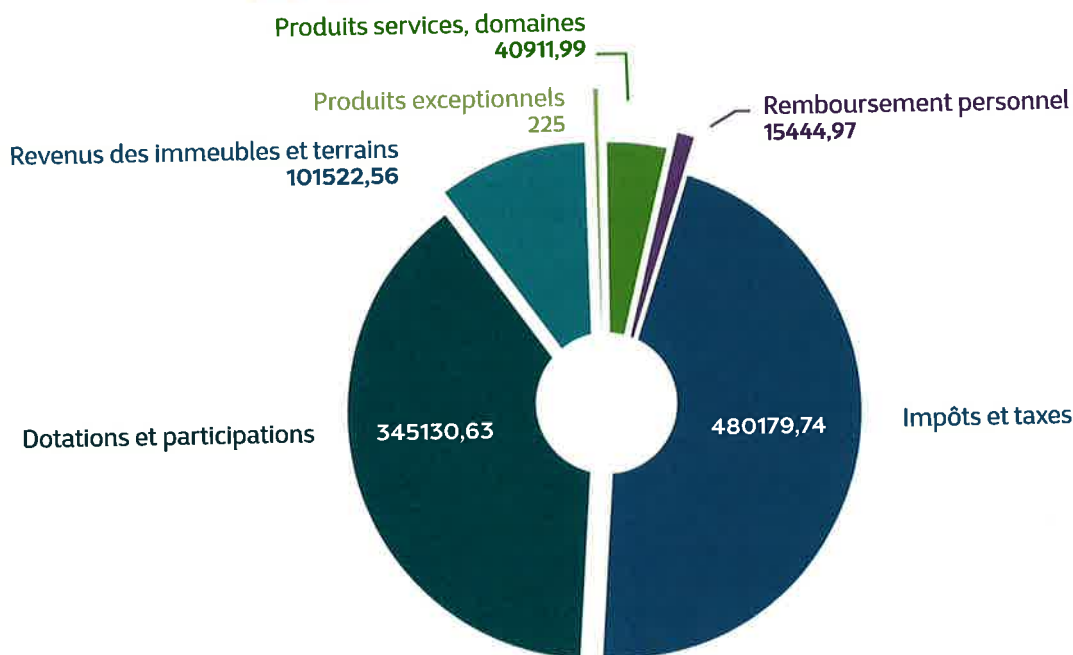


De gauche à droite :

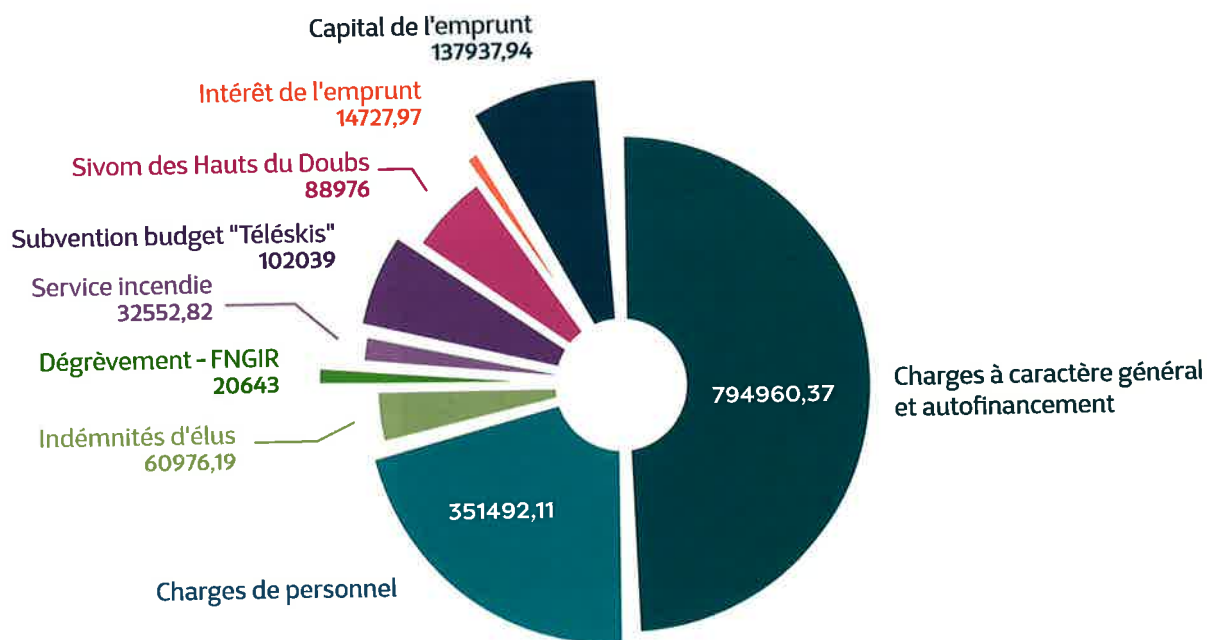
Thierry Haglon, Patricia Gress, Rosine Salvi, Pascale Guyon, Emmanuel Jouffroy, Clément Poncelet, Daniel Perrin, Maxime Thionnet, Pascal Legé, Jérôme Guyon-Gellin, Céline Meissner, Céline Bailly, Albert Létoublon, Maud Salvi, Sylvie Berthet

COMPTES ADMINISTRATIF 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



RÉCAPITULATIF 2021

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 522 867,46 €
RECETTES	1 303 043,85 €
EXCÉDENT 2019	369 995,73 €
TOTAL	+ 150 172,12 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2021	+ 72 804,16 €

Restes à réaliser : - 163 098,95 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	583 016,2
RECETTES	695 805,0
DÉFICIT 2020	- 190 156,7
TOTAL	- 77 367,9

DÉLÉGUÉS COMMUNAUX 2020-2026

COMMUNES FORESTIÈRES DU DOUBS

Titulaire : Daniel PERRIN

SYDED (Energies partagées CEP)

Référent élu :

Jérôme GUYON-GELLIN

Référents agents : Vital PAGNIER et Martial VAUCHY

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

Président : le Maire

3 titulaires/3 suppléants :

Sylvie BERTHET (Pascal LEGE, suppléant), Pascale GUYON (Thierry HAGLON, suppléant), Maxime THIONNET (Clément PONCELET, suppléant)

SIVOM DES HAUTS DU DOUBS

3 titulaires/3 suppléants :

Pascale GUYON (Suppléant : Albert LETOUBLON), Clément PONCELET (Suppléant : Maxime THIONNET), Pascal LEGE (Suppléant : Céline BAILLY)

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE HAUTE-COMTE (CHHC)

Titulaire : Daniel PERRIN

PRÉVENTION ROUTIERE

Céline MEISSNER

MINISTÈRE DE LA DEFENSE

Clément PONCELET

CORRESPONDANT INCENDIE-SECOURS

Jérôme GUYON-GELLIN

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : le Maire

3 titulaires : Clément Poncelet, Maxime Thionnet et Pascale GUYON

3 Suppléants : Sylvie BERTHET, Céline BAILLY et Patricia GRESS

SYNDICAT DE LA SOURCE

2 titulaires/2 suppléants :

Sylvie BERTHET (Emmanuel JOUFFROY, suppléant), Clément PONCELET (Albert LETOUBLON, suppléant)

COLLÈGE de MOUTHE

Titulaire : Pascale GUYON

Suppléant : Thierry HAGLON

SOUVENIR FRANÇAIS PONTARLIER

Eric BERTHET-TISSOT

REPRÉSENTANT TRANSJURASSIENNE

Clément PONCELET

COMMISSIONS DES IMPOTS

Elisabeth RAMPANT (suppléant : Bernard PAGNIER), Jean-Luc THIEBAUD (suppléant : Jean DEMONTE), Pierre BOURGEOIS (suppléant : Anne-Claire CUENET), Eric BERTHET-TISSOT (suppléant : Emmanuel SYLVESTRE) Albert LETOUBLON (suppléant : Florence DAVID), Martine PETITE (suppléant : Pierre NICOD)

SMIX DU PARC NATUREL DU HAUT JURA

Titulaire : Pascal LEGE

Suppléant : Céline BAILLY

CNAS

1 élu : Sylvie BERTHET

1 agent : Nathalie LORIN

RÉFÉRENT AMBROISIE

Emmanuel JOUFFROY

COMITÉ CONSULTATIF AIDE SOCIAL

Président : Le Maire

+ 5 élus : Maud SALVI, Pascale GUYON, Céline BAILLY, Rosine SALVI, Albert LETOUBLON

+ 5 administrés : Rose-May MICHEL-NOEL, Jean-Marie MESNIER, Eliane SALVI et Joëlle CHABOD, représentant la Croix-Rouge

COMITÉ CONSULTATIF

« FLEURISSEMENT ET ENTRETIEN DES PETITS BIENS PUBLICS »

Président : Le Maire

+ 3 élus : Rosine SALVI, Céline BAILLY et Maxime THIONNET

+ 5 habitants : pas de candidature

COMITÉ CONSULTATIF « RÉDACTION DU BULLETIN MUNICIPAL MOUTHY »

Président : Le Maire

+ 3 élus : Pascal LEGÉ, Maud SALVI et Céline MEISSNER

+ 2 habitants : Aurianne NICOD LANCIN et Eric BERTHET-TISSOT

CCLMHD

M. Daniel PERRIN

M. Clément PONCELET

Mme Sylvie BERTHET

Maxime THIONNET (Commission Bâtiments-Economie d'énergie et Patrimoine)

Pascale GUYON (Commission Ecole)

Pascal LEGÉ (Commission Pôle Associatif)

COMMISSIONS COMMUNALES (SUITE)

2020-2026

COMMISSIONS	CONTENUS	
COMMUNICATION Président: Daniel PERRIN Vice-Président: Maud SALVI Adjointes référentes: Maud SALVI Communication, information) et Pascal LEGÉ (Animation du village et fêtes)	<ul style="list-style-type: none"> - Bulletin municipal «Le Mouthy» - Animation des réseaux sociaux (FB Twitter Instagram) - Gestion du panneau lumineux et de l'affichage public en relation avec le secrétariat - Gestion du site internet en relation avec le secrétariat - Gestion des nouveaux logiciels d'information en relation avec le secrétariat - Organisation et gestion des événements locaux 	Daniel PERRIN Maud SALVI Pascal LEGÉ Céline BAILLY Céline MEISSNER
AMÉNAGEMENTS <i>'Paysage, sécurité routière et environnement)</i> Président: Daniel PERRIN Vice-Président: Pascale GUYON Adjointe référente: Maud SALVI (décoration du village)	<ul style="list-style-type: none"> - Fleurissement annuel - Décorations du village (Noël, Pâques, etc.) - Entretien des petits biens publics en assistant les employés communaux (calvaires, monuments aux morts, les ponts, les barrières et la cabane) - Sensibilisation des habitants à l'écologie et à la lutte anti-gaspillage, mais aussi des associations - Réduction de l'utilisation du plastique dans la commune - Mise en application du zéro pesticide dans la commune 	Daniel PERRIN Pascale GUYON Maud SALVI Thierry HAGLON Céline BAILLY Maxime THIONNET Sylvie BERTHET Pascal LEGÉ Rosine SALVI Jérôme GUYON-GELLIN
AGRICULTURE ET FORET Président: Daniel PERRIN Vice-Président: Emmanuel JOUFFROY Adjointe référente: Pascale GUYON (Acquisitions et aliénations foncières bâties et non bâties)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la gestion des pâturages communaux - Gestion des terres données à bail par la commune et l'ex CCAS - Suivi de la gestion de la forêt communale soumise au régime forestier - Gestion des bois non soumis au régime forestier (bois des pâturages communaux et de l'ex CCAS) - Traitement de toute question foncière 	Daniel PERRIN Emmanuel JOUFFROY Pascale GUYON Sylvie BERTHET Pascal LEGE Clément PONCELET Céline BAILLY Albert LETOUBLON
TOURISME, URBANISME ET TRAVAUX Président: Daniel PERRIN Vice-Président: Maxime THIONNET Adjointe référente: Pascale GUYON (Urbanisme, Sécurité, Voirie, Réseaux)	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Gestion des bâtiments communaux - Élaboration des propositions de travaux à réaliser dans la commune - Suivi des chantiers - Suivi de la mise en œuvre du PLU et propositions de modifications éventuelles - Cimetière 	Daniel PERRIN Maxime THIONNET Pascale GUYON Clément PONCELET Emmanuel JOUFFROY Rosine SALVI Patricia GRESS Sylvie BERTHET Thierry HAGLON Albert LETOUBLON Jérôme GUYON-GELLIN
ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES Président: Daniel PERRIN Vice-Président: Pascal LEGE Adjoint référent: Pascal LEGE (Jeunesse, Sport, Vie associative et culturelle et animation du village et aux fêtes)	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse - Sport - Activités sociales - Activités associatives et culturelles 	Daniel PERRIN Pascal LEGE Rosine SALVI Patricia GRESS Pascale GUYON Céline MEISSNER

PARTICIPATION COMMUNALE À L'ACHAT DES FORFAITS AUX TÉLÉSKIS POUR LES ENFANTS DE MOUTHE SAISON 2022-2023

Depuis la saison d'hiver 2009/2010, le conseil municipal a décidé de prendre en charge une partie des forfaits des enfants domiciliés à Mouthé :

- La totalité du prix du forfait pour les enfants de 6 ans et moins ;
- La moitié du prix du forfait pour les enfants et adolescents de 7 à 14 ans.

Pour cet hiver 2023, les tarifs pratiqués par ARTMO ont été modifiés avec l'ouverture des téléskis intervenue mi-janvier. Ainsi l'usage des remontées mécaniques pour les enfants de moins de 6 ans est gratuit et le forfait pour les enfants et adolescents de plus de 7ans est fixé à 160 €.

Aussi, le conseil municipal n'a pas encore pu délibérer de cette question. Il le fera au cours de sa séance du 2 février et devrait pour cette dernière catégorie de personnes prendre la même décision que par le passé c'est-à-dire prendre à la charge de la commune la moitié du forfait proposé aux enfants et adolescents de 7 à 14 ans.

Pour chaque bénéficiaire, une demande devra, contrairement aux années précédentes, être déposée par le père ou la mère de l'enfant au secrétariat de la mairie de Mouthé sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile, puis récupérée après signature du Maire ou d'un adjoint par délégation, afin de la communiquer au gestionnaire lors de l'achat du forfait.



TRIBUNE LIBRE L'AVENIR DE MOUTHE

Nous profitons de cette tribune pour vous souhaiter tous nos vœux de santé et bonheur pour cette nouvelle année. Malgré le contexte complexe que nous traversons tous depuis maintenant plusieurs années, avec pour conséquence une incidence directe sur notre quotidien.

Cette période nous a forcé à repenser notre façon de vivre, de consommer, de nous déplacer mais aussi d'entreprendre nos futurs projets. Aussi il est important que vous sachiez que le Schéma de Cohérence Territoriale appelé communément « SCoT » prévoit une augmentation des logements sur le territoire de Mouthé à hauteur de 250 logements d'ici 20 ans, soit une hausse de 900 habitants.

Avec les difficultés d'approvisionnements en eau potable que nous avons connus l'été dernier et qui perdurent depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal devra lui aussi, adapter, prioriser et orienter les futurs projets d'aménagement du territoire en tenant compte de la problématique liée à l'eau.

2023 devra dans ce sens et nous l'espérons, garantir une stabilité au sein du Conseil municipal afin de mener au mieux les éventuels projets d'aménagements du village, car pour rappel trois membres (dont deux de la liste majoritaire) du Conseil ont démissionné l'an passé, Monsieur le Maire devra déléguer et faire confiance aux initiatives des Membres du conseil, pour le bien de notre village.

Encore une très belle année à toutes et tous.

Rosine SALVI, Albert LETOUBLON et Clément PONCELET.

DONT TRAVAUX EN COURS

TIT À PETIT...

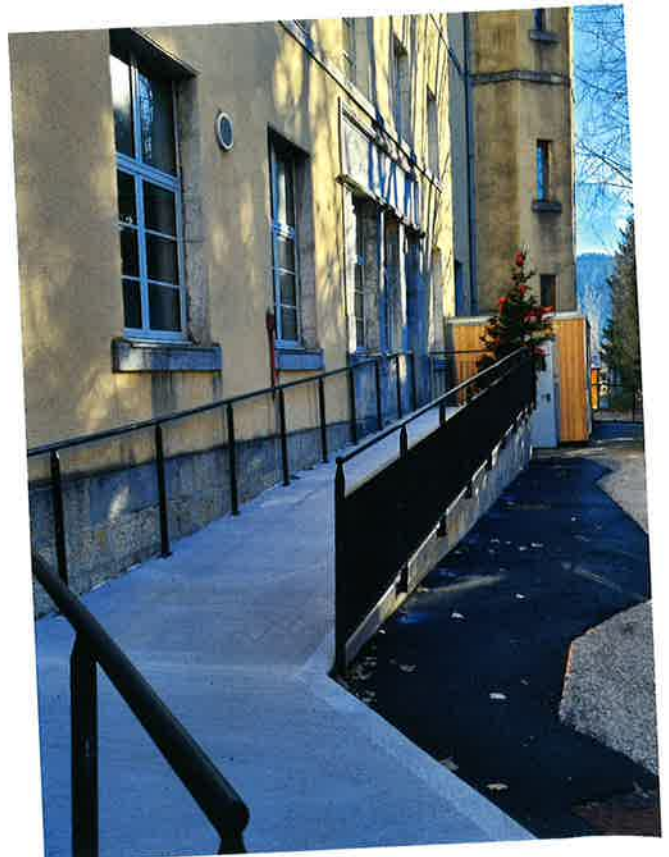
Le cadre de la réhabilitation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, le conseil municipal, lors de ses sessions, a décidé, dans un contexte de budget contraint, de concentrer en priorité les efforts pour la mise en accessibilité complète du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et les rénovations urgentes (confection d'une rampe d'accès PMR sur la façade ouest du bâtiment, réfection de l'escalier principal extérieur, réfection du local chaufferie). Concernant l'escalier principal extérieur, la rénovation est programmée désormais au printemps, les pierres n'ayant pu être livrées à temps au début de l'hiver.



Nouveaux accès PMR

LES BUREAUX DE LA MAIRIE DÉMÉNAGENT

Dans le cadre de la réorganisation des services engagée par la direction générale des finances publiques, notre commune, au même titre que de nombreuses communes partout sur le territoire, a subi le départ du bureau de la trésorerie depuis le 30 septembre 2022. Notons toutefois que la Direction Générale des Finances Publiques a, après négociations avec le Maire, laissé gratuitement la totalité du matériel (armoires, bureaux, chaises, rayonnages, coffre-fort) à la collectivité. Ces équipements sont réutilisés pour l'aménagement du nouveau secrétariat de mairie, transféré dans les anciens locaux de la trésorerie, offrant un nouveau cadre de travail plus séduisant et mieux adapté à nos personnels ainsi que de nouvelles conditions d'accueil du public en rez-de-chaussée du bâtiment.



DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC CONTRACTÉES EN 2022

CAMPING DE LA SOURCE

Par délibération du 21 octobre 2021, le conseil municipal avait autorisé le Maire à lancer un appel d'offres en vue d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal de la Source du Doubs.

A l'issue du délai imparti, deux offres ont été déposées dont l'une, celle d'ARTMO représentée par Eric Picot, correspondait au règlement d'appel d'offres publié le 29 octobre 2021. Cette offre, à la suite des négociations intervenues, prévoit :

- Une redevance s'élevant à 15 % du chiffre d'affaires avec un plancher de 30 000 €/an HT et plafond de 70 000 €/an HT.

- Une durée de Délégation de Services Publics de 20 ans

- La réalisation par ARTMO d'une clôture du camping répondant aux critères d'un classement 3***



En complément et afin que la commune n'ait pas supporter un déficit important dans la gestion du camping pendant 15 ans, il a été convenu avec ARTMO que le contrat puisse être résilié dans le cas où la gestion de celui-ci ne ferait pas apparaître au cours des trois premières années une vraie dynamique au-delà d'un plancher de 30 000 € HT.

GESTION DU DOMAINE SKIABLE, DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE NEIGE DE CULTURE

La précédente DSP dont l'association ARTMO était délégataire depuis 2020 étant échue au 31/03/22, il était nécessaire de renouveler la procédure dans l'optique d'une continuité de service et d'exploitation du domaine skiable.

Le choix de lancer une procédure d'un nouvel appel à la concurrence pour l'attribution d'une DSP répondait aux préoccupations suivantes :

Une DSP permet à la commune de veiller à l'ouverture des remontées mécaniques, à leur fréquentation par la population locale et touristique. Les membres du conseil municipal considèrent que les installations existent, que celles-ci représentent un atout touristique indéniable pour le tourisme hivernal et que dans ces conditions il revient à la municipalité de veiller à leur bon fonctionnement tout en n'engageant aucune nouvelle dépense à l'exception du remboursement des emprunts anciennement contractés. Une DSP permet de fixer, dans le cahier des charges, un certain nombre de conditions d'exploitation souhaitées comme les périodes d'ouvertures (sous réserve naturellement des conditions climatiques). La commune ayant dépensé, au cours des années passées, des sommes importantes pour le fonctionnement de la station, il était indispensable qu'une éventuelle poursuite du fonctionnement de ces installations ne grève plus le budget communal. Ainsi, le délégataire peut

investir s'il le souhaite, mais sans soutien financier de la commune. Cette résolution s'applique aux remontées mécaniques, au système d'enneigement artificiel ainsi qu'aux matériels de damage des pistes et aux matériels de secours. La rémunération de l'entreprise délégataire est donc désormais assurée exclusivement par le produit des redevances perçues auprès des utilisateurs du domaine skiable et par l'ensemble des produits de l'exploitation. Le budget communal n'aura plus à prévoir de subventions d'équilibre. À l'issue du délai imparti de la procédure d'appel d'offres, une seule offre a été déposée par Espace Mont d'Or. Au cours de son audition par la commission de délégation de services publics, Eric Picot souligne qu'il a renouvelé la candidature d'ARTMO à l'exploitation des remontées mécaniques de Mouthy dans le cadre d'une « station intégrée » comprenant la location du Grand Chalet et la gestion du camping dont il est à présent délégataire. Dans un souci de mise en relation avec la durée d'amortissement des investissements réalisés et à venir, la durée de la délégation a été fixée à 20 ans.



'EST LE PETIT WATT QUI MONTE, QUI MONTE...

Parmi les postes de dépenses les plus élevés pour la commune, l'énergie est celui appelé à subir de fortes hausses dans les mois à venir. Selon l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'énergie représente en moyenne près de 5 % des marges de fonctionnement des communes. Suite au déclenchement du conflit en Ukraine, électricité, gaz et produits pétroliers ont très fortement augmenté et les collectivités subissent de plein fouet, au même titre que les citoyens, cette augmentation, notamment au regard de la gestion des infrastructures très consommatrices (écoles, gymnases, mairies, salles publiques, etc...)

L'assemblée nationale a adopté un dispositif visant à aider les collectivités territoriales à faire face à l'augmentation de leur facture énergétique. Le premier étage de ce dispositif consiste en un couplage tarifaire appliqué aux dépenses d'énergie prises en compte que sont gaz et électricité. Il concerne les collectivités de moins de 10 employés à temps plein et moins de 2 M€ de recettes (critères cumulatifs). Elles sont alors éligibles aux tarifs réglementés. Notre commune, sur la base de ces critères, fait partie des communes éligibles. Il n'en reste pas moins que ces postes budgétaires sont appelés à être revus à la hausse de 15 à 40 %.

Pour rappel, 140000 euros étaient budgétés en 2022 pour les factures eau, électricité, assainissement, fuel, essence et chaufferie.

Même encadrées - à quelles hauteurs et durées garanties ? - ces accroissements de charges impactent directement les capacités d'autofinancement des communes et obligent parfois à faire des choix douloureux de reports d'investissements. Nous pouvons cependant nous féliciter d'avoir entrepris, au cours des années passées, le remplacement progressif des éclairages publics (plus gros poste électricité d'une commune) par des LED et d'avoir déjà instauré une coupure nocturne de ces éclairages dont nous vous rappelons les horaires : depuis avril 2021, la municipalité a procédé à la mise en place de l'extinction partielle de 23h à 5h d'octobre à avril et à partir de minuit dès le mois de mai.

Dans le même souci d'économie, vous avez pu constater les choix cette année en matière de décorations lumineuses, limitées essentiellement au centre bourg mairie. Ce sujet de l'évolution des décorations lumineuses - emplacement, type, etc... - fera d'ailleurs l'objet cette année d'études menées par la Commission Aménagement



COMMENT ÉCONOMISER L'EAU ET L'ÉNERGIE ?

POUR RÉDUIRE LES FRAIS, QUELQUES ACTIONS TRÈS SIMPLES PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ON A TOUS À Y GAGNER.

DES GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER

Choisir des lampes à LED

Éteindre les veilles dès que possible
-10% d'électricité consommée

Baisser le chauffage de 1 °C
-7% d'énergie consommée

Une box allumée 24h/24 = la consommation d'un réfrigérateur



BIEN ENTREtenir SES APPAREILS, ÇA COMPTE AUSSI !

Garder son lave-vaisselle 14 ans au lieu de 11 ans, c'est :

105 € économisés

150 € économisés pour un lave-vaisselle A+ et A++

250 € économisés pour un lave-vaisselle A+++

Dégivrer son réfrigérateur

Couvrir les casseroles pendant la cuisson
4x moins d'électricité ou de gaz consommés

Privilegier le programme « Éco » du lave-vaisselle
-45% d'électricité consommée

Laisser sécher le linge à l'air libre

Laver son linge à 30 °C
3x moins d'électricité qu'à 90 °C

DES PETITS INVESTISSEMENTS ASTUCIEUX

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ



< 10 €

Un **thermomètre** pour régler votre réfrigérateur, vos radiateurs.



5 à 15 €

Une **multiprise à interrupteur** pour éteindre simultanément tous vos équipements en veille.



< 10 €

Une **prise programmable mécanique** pour automatiser la mise en marche/l'arrêt de vos appareils électriques.



20 € environ

Un **wattmètre relié à une prise**, pour vérifier la consommation de vos appareils électriques.

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU



< 10 €

Un **mousseur (ou aérateur)** réduit de 30 à 50 % le débit du robinet.



< 10 €

Un **sablier ou un minuteur** pour ne pas dépasser 5 mn sous la douche.



25 à 45 €

Une **douchette économe** : à la clé, jusqu'à 75 % d'économie d'eau.

Une astuce pour repérer les fuites

1 Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher.

2 À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

POUR ALLER PLUS LOIN

Profitez des informations et conseils des guides de l'ADEME sur www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques

Faites-vous accompagner gratuitement par les conseillers FAIRE :

pour trouver le conseiller le plus proche de chez vous 0 808 800 700 Service gratuit plus appel ou www.faire.fr



CHAUFFAGE AU BOIS : UNE AIDE DE L'ÉTAT DE 50 À 200 EUROS

Pour faire face à la hausse des prix des granulés et du bois de chauffage, une aide exceptionnelle de 50 à 200€ sera versée, sous conditions de ressources, aux ménages qui se chauffent au bois. Ce chèque « énergie bois » pourra être demandé à partir du 27 décembre sur le site dédié au chèque énergie exceptionnel – opération bois. Service-Public.fr vous informe sur ce dispositif.

Après le coup de pouce accordé aux foyers les plus modestes qui se chauffent au fioul, c'est au tour des ménages se chauffant au bois de bénéficier d'une aide pour les soutenir face à la hausse des prix du bois domestique (+ 30% en un an). Cette aide vient compléter l'arsenal des mesures gouvernementales d'aide à la consommation d'énergie pour l'hiver 2022-2023. Adoptée par le Parlement, l'aide de 230 millions d'euros pour les ménages se chauffant au bois est inscrite dans la loi du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

Le décret précisant les modalités de versement de cette aide a été publié au Journal officiel du 23 décembre 2022.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Cette aide exceptionnelle est accordée, sous conditions de ressources, aux ménages qui utilisent le bois (granulés, pellets, bûches, bûchettes ou plaquettes) comme source de chauffage principal.

Les critères pour bénéficier du chèque bois sont les suivants :

- avoir un revenu fiscal de référence par unité de consommation inférieur à 27 500€;
- habiter en France ;
- ne pas avoir bénéficié du chèque fioul car le chèque exceptionnel bois et le chèque énergie exceptionnel fioul ne sont pas cumulables.



Le montant de ce « chèque énergie bois » sera compris entre 50€ et 200€ en fonction des revenus et de la composition du ménage et du type de bois de chauffage utilisé (granulés d'une part, bûches, bûchettes ou plaquettes d'autre part).

Les foyers qui se chauffent avec des granulés de bois auront droit à :

- 200€ pour les foyers les plus modestes ;
- 100€ pour les foyers ayant des revenus un peu plus élevés.

Les ménages qui se chauffent avec des bûches, bûchettes ou plaquettes auront droit à :

- 100€ pour les ménages les plus modestes ;
- 50€ pour les ménages ayant des revenus un peu plus élevés.

Ce « chèque énergie bois », n'est pas envoyé automatiquement. Il doit être demandé sur le portail dédié à partir du 27 décembre 2022, saisir votre numéro fiscal (disponible sur votre avis d'imposition ou votre déclaration d'impôt sur les revenus) et transmettre une facture d'achat de bois à votre nom, de moins de 18 mois et d'un montant minimal de 50 € ou pour les ménages bénéficiant d'un chauffage collectif au bois, une attestation de votre syndic si vous êtes propriétaire, ou si vous êtes locataire, du propriétaire de votre logement et/ou du gestionnaire de votre logement (modèle disponible sur le portail de demande).

(Extrait d'un article publié sur Service-Public.fr)

RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Arrêté n°2005 1904 01841

Arrêté portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs

Propriétés privées

Article 7 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils ou machines à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés :
de 10h à 12h

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales

Article 8 - Les propriétaires d'animaux, en particuliers de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que les colliers anti-aboiement, dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, pourra être prescrit par le Maire.



LE NOUVEAU LOGO DU MOUTHY ET SON HEUREUX GAGNANT

Suite au concours du Mouthy, Dessine moi un logo, la gagnante est Chiara Innocenti de l'Ecole du Sacré-Coeur, nous remercions aussi tous les autres participants.



DEUX NOUVELLES RUES

La rue de la Coltot et la rue de la Douane viennent d'être tout fraîchement créées.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Rapport de visite 2022 du jury départemental



COMMUNE : MOUTHÉ Nbre d'habitants : 1083 Date de visite : 19/07/2022

LABELLISATION

Candidate 1 Fleur 2 Fleurs 3 Fleurs 4 Fleurs

MEMBRES DU JURY :

Clémence GALLIOT (CAUE du Doubs) - Vincent COURTY (Bénévole qualifié) - Marion IZQUIERDO (Doubs Tourisme)

1/ VISITE DU JURY

Points remarquables

- La commune a rédigé un dossier complet qui a été envoyé en amont de la visite du jury.
- Le temps de visite a bien été respecté.

Points à améliorer et/ou développer

- Associer l'employé communal à la visite.
- Dossier : rester dans une présentation plus synthétique au niveau de la forme.

2/ MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

Points remarquables

- L'équipe a bien assimilé les critères du label VVF.

Points à améliorer et/ou développer

- Mener à bien votre projet de rénovation et de restructuration de la grande rue, en privilégiant la place du végétal (arbres et arbustes).

3/ ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ

Points remarquables

- Depuis 2 ans, la commune organise un concours des maisons fleuries et des décorations de Noël.
- Une journée de nettoyage et désherbage a été initiée avec les enfants des écoles.
- Le site Internet de la commune détaille les critères du label VVF.
- Une sensibilisation est faite auprès des habitants via les médias sociaux et le magazine « Le Mouthy ».

Points à améliorer et/ou développer

- Valoriser l'aspect touristique du label (ex : sentiers de randonnée, Source du Doubs...).

4/ PATRIMOINE VÉGÉTAL

Points remarquables

- Le fleurissement est bien entretenu sur l'ensemble de la commune.
- Création de massifs pleine terre autour de l'église avec plantation de vivaces.
- Plantation d'arbres le long du Doubs pour créer des zones d'ombrage.

Points à améliorer et/ou développer

- Diversifier davantage la palette végétale dans les massifs et sur l'ensemble de la commune.
- Apporter davantage de volume dans les plantations pleine terre (ex : vivaces entourant la cabane en bois).
- Remplacer certains arbres plantés le long du Doubs, qui n'ont pas survécu à la canicule.

5/ GESTION ENVIRONNEMENTALE

Points remarquables

- Apport de paillage en miscanthus dans les jardinières.
- Fauche tardive pratiquée vers le Doubs, avec panneaux explicatifs.
- Extinction de l'éclairage public nocturne.
- Collecte des sapins de Noël auprès des habitants, en collaboration avec la Communauté de communes.

Points à améliorer et/ou développer

- Attention au paillage minéral dans les massifs (anciens massifs).
- Réflexion à mener sur le ré-enherbement des allées du cimetière.

6/ QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Points remarquables

- Rénovation de la fontaine de la place de la Mairie.

7/ ANALYSE PAR ESPACE

Points remarquables

- De gros travaux ont été menés sur la rénovation du camping, afin de proposer un accueil toute l'année.
- 1 parcours santé adultes.
- 1 parcours de 3 modules d'activités pour les enfants est en cours de réalisation.

DÉCISION DU JURY :

- Maintien du niveau évalué
 Proposition 1^{ère} fleur
 Proposition de fleur supplémentaire

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY

La commune de Mouthé poursuit ses efforts et est à l'écoute des conseils du jury. De nombreux aménagements ont été réalisés, dans le respect de l'environnement. Néanmoins, et comme l'a préconisé le jury régional en 2021, l'aménagement de la rue principale reste déterminant avant l'attribution de la première fleur.

Nous tenons à remercier nos fidèles bénévoles qui répondent présents chaque année et qui nous apportent leurs idées et aides précieuses pour le fleurissement du village. Au vu du résultat des villes et villages fleuris, il ne faut surtout pas nous décourager et la commission Aménagements travaillera main dans la main avec les bénévoles pour améliorer ce résultat.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2022

DU 04 AU 07 AVRIL

Transhumance La Sarbacane

8 AVRIL

Spectacle de clôture de la Transhumance

23 AVRIL

Banquet des classes

22 MAI

Open RAC-E-BIKE

8 MAI

Commémoration de la victoire 1945

20 MAI

Présentation des résultats de la saison de Caroline Colombo et des jeunes skieurs du club



28 MAI

Fête des Mères

29 MAI

Étape 3 des Défis de la Comté

14 JUIN

Nettoyage du village avec les enfants des écoles



2 JUILLET

Gala de Gym

11 JUILLET

90^e anniversaire Madame Anne-Marie Bettinelli



14 JUILLET

Fête nationale

DU 12 AU 15 AOÛT

Expo souvenir anniversaire 30 ans médaille Fabrice Guy



13 AOÛT

Jeux « Intervilles »

15 AOÛT

Fête patronale

4 SEPTEMBRE

Commémoration de la libération de Mouthé



30 SEPTEMBRE

La trésorerie de Mouthé quitte définitivement les locaux au rez-de-chaussée de la mairie

2 OCTOBRE

Départ des 20 km UTMJ

8 OCTOBRE

Octobre rose

15 OCTOBRE

MaMouthe Festival

26 OCTOBRE

90^e anniversaire Madame Christiane Laffly



29 OCTOBRE

Soirée Moules-Frites BF

11 NOVEMBRE

- Concert Ars Nova
- Commémoration armistice

2 DÉCEMBRE

Concert apéritif de Noël BF et Petite Fugue pour le lancement des illuminations

4 DÉCEMBRE

Marché de Noël

11 DÉCEMBRE

Repas des aînés

31 DÉCEMBRE

Réveillon organisé par Mouth'Anim

CALENDRIER DE L'ANNÉE 2023

La commission activités sociales associatives et culturelles a instauré, depuis l'année dernière, un rendez-vous annuel avec les associations sous la forme d'une soirée de rencontre et d'échanges. La deuxième édition se tenait le 10 octobre 2022 et a permis de souligner, une fois de plus, le dynamisme de notre tissu associatif et l'engagement remarquable des responsables et bénévoles.

Nous avons également bien noté avec plaisir la volonté de se regrouper entre associations pour mener à bien des initiatives comme former des groupes de travail relatifs, notamment, aux trois rendez-vous importants que sont la Fête des Mères, la Fête de la Musique et la fête patronale du 15 août.

Nos associations sont précieuses et ont besoin de tous. N'hésitez pas à les soutenir par votre présence aux manifestations ou en les rejoignant pour vous engager auprès d'elles. Elles sont l'une des clés du bien vivre ensemble dans nos communes.

Vous trouverez, ci-après, un calendrier des manifestations et animations 2022-2023. Cette liste non exhaustive peut être naturellement enrichie de manifestations non encore fixées

7 JANVIER

Trail Blanc

11 ET 12 FÉVRIER

Transjurassienne

8 MAI

Commémoration de la victoire 1945

MAI (DATE À DÉFINIR)

Marche géante Petit Plus

29 MAI

Marché grenier Petit Plus

4 JUIN

Fête des Mères

ENTRE LE 19 ET 24 JUIN

Fête de la musique

24 JUIN

Soirée Gala de Gym

DÉBUT JUILLET (DATE À DÉFINIR)

Gala arts martiaux

14 JUILLET

Fête nationale

21 JUILLET

Les défis de la Comté

15 AOÛT

Fête patronale

AOÛT (DATE À DÉFINIR)

Forum des sports / « Intervilles »

4 SEPTEMBRE

Commémoration de la libération de Mouthy

7 OU 14 OCTOBRE

Octobre rose

14 OCTOBRE

MaMouthy Festival

28 OCTOBRE

Soirée Moules-Frites BF

11 NOVEMBRE

Commémoration armistice

3 DÉCEMBRE

Marché de Noël

10 DÉCEMBRE

Repas des aînés

31 DÉCEMBRE

Réveillon de la St Sylvestre

Cette liste non exhaustive peut être enrichie de manifestations non encore fixées comme un éventuel concert de fin d'année de la BF...ou par ce qui aurait été involontairement oublié

CENTRE DE SECOURS DE MOUTHE

Fin des travaux d'extension et de rénovation du centre de secours de Mouthy

Datant de 1976, vieillissant, mal isolé et de moins en moins fonctionnel, le bâtiment du centre de secours a bénéficié d'une grosse réhabilitation. Sa surface utile a été agrandie, passant à 420m² et 240 m² de garage pour les véhicules. L'isolation a été reprise et renforcée, les menuiseries extérieures changées. Les façades ont reçu une cure de jouvence et l'édifice a fière allure, trônant devant la place des pompiers et bien inséré dans le quartier de l'église. En cas d'intervention, l'accès du bâtiment a également été modifié. La création d'un parking privatif à l'arrière de la construction permet aux pompiers de stationner leur voiture personnelle immédiatement à côté de l'entrée. C'est une facilité, un gain de temps lorsque la place est occupée par de nombreux véhicules, notamment les camping-cars en été mais aussi en cas d'obsèques ou de fortes chutes de neige. L'inauguration du centre de secours de Mouthy s'est déroulée le jeudi 27 janvier 2022 en présence du Commandant PUEL. « Nous avons mis du temps à organiser cet événement en raison de la crise sanitaire » reconnaît Mylène DHÔTE, Cheffe de centre. Ravie, elle ne tarit pas d'éloges « C'est une belle réalisation et les gens sont contents car c'est plus fonctionnel, plus confortable donc forcément c'est plus agréable de venir à la caserne et d'y passer des moments en plus des interventions. La modernisation du bâtiment a notamment pour vocation d'attirer de nouveaux volon-

naires. Les vestiaires hommes étaient vétustes et ceux des femmes étaient minuscules. Le nombre de travées de stationnement n'était pas suffisant par rapport au nombre de véhicules que l'on possède. La salle de formation qui était jusqu'alors regroupée avec la salle de sport a également bénéficié de quelques changements ». Stéphane BEAUDOUX, Contrôleur Général des Sapeurs Pompiers précise : « C'est un budget conséquent qui a permis de réhabiliter une grande partie du bâtiment. L'essentiel du financement provient du SDIS mais comme dans chaque programme immobilier nous concernant, les communes du secteur participent aussi à hauteur de 15%. « Le fait d'avoir fait ces travaux, cela a une emprise sur le territoire et permet ainsi de développer le volontariat » souligne le Commandant PUEL, « D'autant que la caserne se situe au cœur du village et permet à tout un chacun de voir l'activité des sapeurs pompiers ». La caserne de Mouthy est composée de 31 pompiers volontaires, les effectifs sont loin d'être au complet. « Actuellement il nous manque une dizaine de personnes reconnaît la Cheffe de centre. Les banderoles mises en place aux différents carrefours du secteur nous rappellent que le centre de secours de Mouthy recrute des volontaires, hommes et femmes de 16 à 55 ans. Vous pouvez tous et toutes devenir Sapeurs Pompiers.



Des banderoles ont été installées dans plusieurs endroits du secteur de Mouthy pour recruter des volontaires. Tél. 06 89 45 62 32



La belle façade du centre de secours dans le quartier de l'église

LA STATION TRACE SA PISTE

L'année dernière l'exploitation de la station de ski a permis à Espace O de procéder à une analyse des besoins pour une exploitation optimale du site.

En conclusion des réflexions menées de concert avec l'ESF, des travaux d'aménagement d'une partie du domaine, menés et intégralement pris en charge par Espace O, sont apparus nécessaires pour répondre à un objectif constant : Mouthe est une petite station familiale qui donne priorité au ski d'apprentissage à destination des enfants.

C'est dans cet esprit que des travaux d'aménagement des pistes pour les petits et de la pente des fils neige ont été planifiés en avant saison.

Cette année, deux fils neige seront en fonction. Un 1er fil neige avec une pente de 2 à 5 % à destination des enfants de 3 à 4-5 ans environ.

Un second fil neige avec une pente de 8 à 10 % à destination des 4-8 ans qui pourront confirmer leurs virages et freinages avant de se tourner vers les téléskis.

Concernant les téléskis, trois arrêts intermédiaires sont prévus avec descentes adaptées pour répondre à la progressivité des pratiques et donner la possibilité aux enfants de ne pas avoir à aller jusqu'en haut pour redescendre la piste. L'enneigement est ainsi conçu et réparti en trois secteurs pour répondre aux niveaux différents. Ces choix structurels répondent aussi à un souci de gestion affinée des heures de damage et de

production de neige (en heures creuses de nuit). Ainsi, l'un des fils neige sera plus à l'abri dans un endroit qui reste enneigé, l'autre sur une petite pente qui pourra être enneigée par de la production si besoin. Un enneigement raisonné sera travaillé sur la route du niveau intermédiaire qui traverse la piste bleue avec une incitation à rejoindre le schuss final par le travers.

Le troisième secteur du haut des pistes restera prioritairement en enneigement naturel, assisté éventuellement de deux perches.

Un élagage sur 8 mètres de haut le long des téléskis permettra de récupérer un peu plus de neige. Prévoir des remblais à des endroits stratégiques s'avère également utile pour préserver plus longtemps de l'enneigement naturel.

Tout est fait pour limiter au strict nécessaire la production de neige et par conséquent la consommation d'électricité.

Reste à espérer à présent que l'hiver soit au rendez-vous, afin que ces gros efforts de rationalisation de l'exploitation du domaine portent leurs fruits.



LE FOYER DES JEUNES

L'Association Plein Air et Loisirs Populaires de Mouthé et le foyer des jeunes

Voilà des souvenirs bien enfouis dans la mémoire des gens du village .Et pourtant ce n'est pas si ancien, il faut remonter au début des années 1960, le conseil municipal de Mouthé accepte la demande d'Arsène LETOUBLON d'aménager sobrement une salle d'activités physiques dans le grenier de la mairie. Un groupe d'adultes avec Arsène initient et entraînent des jeunes à la gymnastique, au volley-ball, au tennis de table. Marcel INVERNIZZI se souvient bien des cours dans les locaux : « il y avait deux tables de ping-pong, des barres parallèles et 2 cordes l'une lisse et l'autre à nœuds. Par beau temps on s'échauffait avant en courant autour du village accompagnés par un ou deux adultes. « On ne manquait jamais un entraînement quelque soit le temps ! » ajoute Jeannot GUYON-ROI. Marthe LETOUBLON se rappelle : « Il ne faisait pas chaud sous les toits, c'était parfois glacial, il fallait donc bouger et nous avions l'envie et la volonté de jouer. Nos adversaires lors de rencontres sportives trouvaient ces conditions un peu dures ! » Le volley-ball se pratiquait dans la grande salle au dessus de la cage d'escalier. Deux équipes de garçons et une équipe de filles composent la section. Une rencontre amicale a lieu chaque semaine pendant l'hiver avec le foyer rural de Censeau. La section tennis de table s'entraîne dans une salle voisine toujours dans le grenier et rassemble au départ une trentaine de personnes avec l'organisation de 3 tournois annuels et de nombreuses rencontres régionales. Arsène LETOUBLON précise : « Nous étions sous les toits sans lumière et nous avons installé un éclairage sommaire ». En 1964, plusieurs jeunes de Mouthé emmenés par Jacques VUEZ décident de former une troupe de théâtre afin d'aider l'association d'aide familiale rurale. Jacques écrira quelques mois plus tard dans le journal de l'association : « on ne croyait pas si bien faire, le comité de cette structure accepta notre proposition et nous a donné toute sa confiance, s'occupant de toute l'intendance administrative. Des petites pièces furent choisies un peu au hasard, le rôle des acteurs de même ». Son frère



Philippe se souvient : « les répétitions se déroulaient dans la salle d'attente du cabinet dentaire de ma tante Geneviève. L'une des pièces s'appelait « inspecteur GREY » et je tenais le rôle de l'inspecteur POUSSIN ». la représentation théâtrale se déroule dans la salle des fêtes de la mairie attirant un public très nombreux. Jacques écrira encore : « ce fut une soirée mémorable car les applaudissements et les encouragements nous valurent de penser à continuer et organiser autre chose ». La volonté de tous les jeunes d'avoir un local s'affirme alors lors d'une fondue organisée dans la salle Saint-Simon en septembre. Une délégation se rend vers le Maire René SALINS qui leur propose les combles de la mairie jouxtant la salle d'activités physiques en attendant mieux. Jacques VUEZ écrira encore : «Il nous a accueilli à bras ouverts et il n'en fallait pas plus pour nous combler de joie ! Monsieur le Curé nous expliqua ensuite que pour former un groupe, il fallait des responsables adultes ». Dès ce moment, des délégués se rendent dans différentes permanences de maisons des jeunes à Besançon, chez des aumôniers, à nouveau chez le prêtre et chez Arsène LETOUBLON bien contrarié que les activités sportives qu'il animait ne bénéficiaient d'aucune aide financière de l'Association sportive de Mouthé.

• Création de l'association « Plein Air et Loisirs Populaires »

Une réunion générale a lieu le 23 novembre 1964 de tous les jeunes qui choisissent leurs responsables adultes et leurs responsables jeunes. Etonnamment, les responsables jeunes n'apparaissent sur aucun document et personne ne s'en souvient ! Le comité d'adultes se compose de 9 membres, d'un président, Jean SAUVONNET,

d'une secrétaire, Geneviève VUEZ, d'une trésorière, Simone GUY-PETET, de 3 autres adultes, Michel PETITE, Marie-Thérèse GUY, Edith PETITE, de 2 conseillers municipaux, André DEY, Raymond BERTHET-TISSOT et d'un conseiller technique, Arsène LETOUBLON. L'association « Plein Air et loisirs populaires de Mouthe » est créée, les statuts sont rédigés et approuvés le 30 décembre. Elle est agréée comme association d'éducation populaire par la sous-préfecture de Pontarlier le 25 février 1965, par le ministère de la jeunesse et des sports et publiée au Journal Officiel le 18 mars 1965. L'association a pour but la pratique des activités de plein air (camping, randonnées, ski, spéléo, volley-ball, tennis de table, etc),



de loisirs (théâtre, ciné club, télé-club, bibliothèque etc) propres à la formation de la jeunesse. Les moyens d'action sont la tenue d'assemblées générales, la publication d'un bulletin, le renouvellement par tiers du comité de direction. Pour être membre, il faut être présenté par 2 membres de l'association, être agréé par le comité de direction. Lors d'une réunion le 17 décembre, le conseil municipal délibère en ces termes : « Sur le désir exprimé par la jeunesse de Mouthe de créer un foyer des jeunes, il est nécessaire d'aménager des locaux afin que les activités éducatives, récréatives, sportives et culturelles puissent se dérouler dans des conditions normales et malgré les difficultés financières actuelles de la commune, le conseil municipal décide d'aménager 2 salles dans

les combles de la mairie, vote et accepte le devis estimatif et descriptif des travaux dont le montant s'élève à 4990 francs et sollicite une subvention de 50% auprès du ministère de la jeunesse et des sports ». Tout va assez vite, la subvention par l'intermédiaire du Sous Préfet est accordée le 29 janvier. Les premiers mois se déroulent dans un enthousiasme et un dynamisme étonnant et débordant. Tout d'abord, il fallait créer et encadrer les activités de chaque nouvelle section. « La section théâtre est à l'origine de l'association mais elle n'a pas duré plus d'un an ». Nous raconte Claude CORDIER épouse MULLER, « nous faisons majoritairement des études, donc nous n'étions pas souvent à Mouthe. Six d'entre nous ont participé à un stage d'animateurs puis un second de mise en scène à Besançon. Certains étaient pensionnaires, Arsène s'est démené pour obtenir une autorisation de sortie ». Chaque section écrit un compte rendu de fin de stage. Claude et Jacques relataient : « Nous étions un peu perdus, voir dépassés, beaucoup de participants plus âgés avaient une certaine maturité en la matière et nous nous sommes demandé pendant un moment si nous allions continuer. Le choix des pièces, les droits d'auteurs, le montage d'une pièce, les répétitions nous apparaissaient tantôt rébarbatifs, tantôt compliqués

mais la présence de personnes expérimentées, les conseils avisés, très professionnels de l'animateur Monsieur VINGLER nous ont confortés et nous sommes revenus à Mouthe enchantés et plein d'enthousiasme » Claude poursuit : « A la fin de l'année scolaire en juin 1965, nous avons monté une pièce et avec 2 mois seulement de répétitions, l'avons présenté au public fin août à la salle des fêtes ». « La section natation » nous explique Arsène « était exclusivement réservée à l'apprentissage de la nage par des stages assez intenses de 2 jours dans la seule piscine du secteur, à l'école nationale d'industrie laitière de Mamirolle, ensuite chacun se débrouillait pour se perfectionner au lac Saint-Point ». Claude participant à un stage rapportait : « Après un topo de Monsieur

RICHMANN, nous passons à l'action dans la piscine. Malgré la température de l'eau (19°), nous y restons une heure avant d'apprécier le repas dans un chahut et une propreté relative. (c'était une école de garçons !). Nous étudions ensuite la planche coulée ventrale et après une heure de piscine, nous rentrons en salle apprendre les mouvements avant de jouer librement dans l'eau. Tout cela donne de l'appétit, mais après le diner nous repartons à la piscine et apprenons de nouvelles leçons. Inutile de vous dire que nous gagnons notre lit avec plaisir ! La seconde journée commence par un footing, étude de mouvement puis piscine. A la fin du stage, beaucoup parviennent à un résultat mais pour ceux qui ne savent pas encore nager, ce n'est pas un échec, ils ont déjà vaincus la peur de l'eau !» Arsène poursuit : « les activités de plein air nécessitent obligatoirement un encadrement qualifié, des jeunes ont alors participé à des stages de formation à la voile suivi d'un diplôme au lac de Saint-Point, à Beg-Rohu dans le Morbihan, à Dives sur Mer en Normandie et ont encadré ensuite leurs copains avec le matériel de Jeunesse et Sports à Chaudron. Nous avons par la suite réussi à avoir un voilier ». Arsène continue « Aussi pour le canoë, plusieurs stages ont eu lieu à Métabief pour apprendre à construire des bateaux, à Ornans s'initier à la pratique de cette activité en descendant la Loue ainsi qu'à Vallon-Pont-d'Arc en descendant l'Ardèche. » L'activité cross composée d'une vingtaine de personnes a obtenu des succès dans toutes les compétitions dans lesquelles nous avons participé. Pour la spéléo, notre activité d'initiation et d'en-



trainement de jeunes a été très soutenue et a permis d'encadrer des stages et des sorties. La section s'est associée avec celle des Planches en

Montagne dans le Jura pour s'appeler le groupe spéléologique Risoux-Mont-Noir permettant de mieux s'organiser, mettre en commun nos matériels et partager les connaissances des secteurs déjà visités. Ce sont de nombreux gouffres et cavités qui sont explorés dans le Risoux, le Mont-Noir, le massif de la Haute Joux, la forêt du Prince etc... nous avons également participé au secours d'un enfant tombé dans une cavité et aussi d'un chien.

• Aménagement du foyer des jeunes

Comme voté précédemment, la commune fait réaliser dans le futur foyer des jeunes la pose d'un plafond, l'installation de 4 vastes lucarnes dans la toiture et divers travaux de menuiseries par les artisans locaux. Ensuite, les jeunes aidés de plusieurs adultes bénévoles sous la responsabilité de Jean SAUVONNET commencent l'aménagement du local. « il a fallu déblayer l'endroit » nous raconte Jean-Louis MICHAUD, ancien membre de l'association « décrépiter puis évacuer les matériaux avec des seaux par les escaliers ». Il se souvient encore : « On les a chargés dans l'estafette prêtée par chez VUEZ et conduite par Paul VUEZ, à l'époque c'était le seul qui avait le permis ». Il faut ensuite joindre les pierres, poser des cueneaux* contre les cloisons, peindre également. Michel Colombo aidé de Marcel INVERNIZZI et Henri MICHEL-NOEL poseront l'électricité. Tous se souviennent du formidable travail réalisé en quelques mois avec un enthousiasme phénoménal. D'ailleurs le bulletin associatif l'évoque et ne tarit pas d'éloges : « Les combles de la mairie se sont métamorphosés en 2 pièces accueillantes et agréables grâce à l'ardeur et le labeur avec lesquelles ont travaillé les équipes de jeunes qui demeurent à Mouthy. En moyenne, 10 jeunes se sont relayés dès le matin jusqu'à parfois minuit, accomplissant des centaines d'heures pour réaliser leur foyer. Les 60 jeunes disposent actuellement d'un ensemble foyer dont ils sont fiers ! Une télévision avec des sièges rachetés à l'ancien cinéma, un bar, un babyfoot, une salle de lecture, une bibliothèque ». Marcel se rappelle : « On était chez nous, tous les jeunes respectaient les lieux, on était tellement contents d'avoir eu un si beau cadeau. On se retrouvait souvent le samedi après midi et le dimanche au bar, ou autour de la table pour boire un sirop ou un café et discuter entre

nous, sans alcool ni tabac. On jouait au baby, au ping-pong, on se chronométrait pour apprendre à monter à la corde, d'autres lisaient dans la salle à coté. » Il se souvient aussi « on venait regarder les incorruptibles et les matchs à la télévision ». Jean-Louis ajoute : « on regardait aussi les pièces de théâtre ». Il se rappelle aussi : « On a appris à danser au son d'un tourne disque, mais toujours en présence d'un adulte ».

• La kermesse

« Il a fallu trouver de l'argent pour financer les achats d'équipement du foyer, du matériel pour les activités physiques, explique Jean-Louis, les adultes nous ont conseillé d'organiser une kermesse ». Jacques VUEZ avait relaté l'évènement dans l'écho du Noirmont : « Une certaine fierté s'empare de nous lorsque nous reparlons de notre kermesse du 5 septembre, malgré notre inexpérience et malgré la pluie et le froid, nous avons présenté et offert une fête dominée par une ambiance peu commune ». Jean-Louis poursuit : « la kermesse s'était déroulée devant la mairie, un chamboule tout, un jeu de boules, avaient été installés et divers stands proposaient à la vente des crêpes, des gaufres, des petits objets que nous avons fabriqués, notamment des petits oiseaux sur une branche ». « J'avais bricolé une sono avec un électrophone dans l'estafette familiale » se souvient Philippe. « Un repas était également proposé avec au menu jambon, frites, salade et gâteaux » reprend Jean-Louis « certaines mamans nous ont aidé à éplucher les pommes de terre, préparer la pâte des gaufres. Nous n'avions que les moyens du bord, nous avons cuit les frites dans des bassines à friture, les crêpes dans des poêles sur des trépieds gaz. On a gagné beaucoup d'argent cette journée là ». Jacques VUEZ avait conclu en écrivant : « Nos cuisinières ont gardé leur sang froid lorsqu'il a fallu servir plus de 100 repas dans une ambiance de sarbacanes et de confettis. Ce fût une belle journée pour notre association et nous avons montré de quoi nous étions capables, de bien organiser une manifestation importante et d'entraîner dans un letkiss* endiablé plus de 150 personnes autour d'un feu à 11 heures du soir. Nous promettons de recommencer l'année prochaine ». et Jean-Louis de relater « On a gagné beaucoup d'argent cette journée là, cependant la fête a été un peu gâchée, un groupe de jeunes s'est violemment bagarré causant des dégâts aux instruments de l'or-

chestre suisse. Le Maire est intervenu pour ramener le calme. Jacques dans l'écho du Noirmont la nommera « la crise d'octobre ». Les jeunes déjà dans le monde du travail reprochaient de ne pas être suffisamment représentés par rapports aux étudiants et on constatait que l'association s'essouffait un peu. La réunion du 30 octobre réconcilie les jeunes par l'élection d'un vice président issu de ce groupe. L'acquisition d'un second poêle à mazout est décidée. Jacques toujours dans un article jugea : « Le dynamisme avec lequel Messieurs Jean SAUVONNET et Arsène LETOUBLON animèrent cette réunion fût que la crise d'octobre a redonné un nouvel essor à notre association ».

• La fin du foyer des jeunes

Le 1^{er} novembre 1970, le terrible incendie de la discothèque « Le Cinq Sept » à Saint Laurent du Pont en Isère causant le décès de 146 personnes remet en question la sécurité dans les lieux publics. A l'époque, des normes d'incendie existaient mais un contrôle était rarement appliqué. Après ce drame, des vérifications de respect des sécurités sont menées régulièrement dans les lieux recevant du public. Le 10 février 1971, le conseil municipal de Mouthy prend connaissance du rapport de la commission de sécurité et décide d'interdire toutes manifestations dans les locaux de la mairie. Le foyer des jeunes et la salle d'activités physiques sont dès lors interdits d'accès et leurs fermetures sont immédiates. Toutes les activités sportives se déroulant dans ces lieux sont arrêtées et Arsène précise : « A partir de cette date, seules 3 sections continueront au sein de l'association dont j'ai repris la présidence. La gymnastique volontaire animée par Marie-Thérèse GUY puis Christiane PETITE se déroulera sous le préau fermé du collège et cessera son activité en 1977. Le tennis de table a été autorisé à s'entraîner dans la salle des fêtes ». Marthe LETOUBLON continue « Notre effectif est monté jusqu'à 64 membres, l'équipe féminine a joué en National 2 ». Alain GUYON-CATRAN prend la présidence du tennis de table en 1978 après Michel PETITE. Marthe LETOUBLON deviendra championne de France en vétérans (catégorie 50-60 ans) en 1988 et 1989 puis participera aux championnats du monde à Zagreb en Yougoslavie. Une certaine lassitude, un attrait des jeunes selon Marthe pour des sports

collectifs par équipe entraînent une baisse des effectifs. L'équipe de Mouthe se regroupe avec celles de Labergement Sainte Marie et Malbuisson formant alors l'Entente Pongiste du Haut-Doubs. La section spéléo continuera quelques années encore et récupèrera 4 salles au 1er étage pour sa collection d'histoire naturelle. Deux salles contiennent plus d'une quarantaine d'animaux sauvages de la région retrouvés morts et naturalisés, (chouette effraie, hermine, martre, chevreuil etc...). La troisième abrite des ossements et squelettes d'animaux du quaternaire trouvés lors de l'exploration des gouffres et cavités (élan, ours, cerf, loup) et la quatrième des fossiles, minéraux, roches de la région. L'exposition d'histoire naturelle sur le Haut Doubs est organisée chaque été depuis 1974 à Malbuisson puis à Labergement Sainte Marie jusqu'en 1986, date de la création de la maison de la réserve.

• La fin de l'association

N'ayant plus d'activités ni de présidence pendant quelques années, Jean SAUVONNET, le président fondateur demande le 23 octobre 1998 à la sous-préfecture de Pontarlier la dissolution de l'association « Plein Air et Loisirs Populaires de Mouthe ». La somme de 4045,82 francs portée à son crédit est intégralement reversée à l'Association Sportive de Mouthe. Ainsi disparaît l'association, et comme l'avaient écrit les rédacteurs du journal « l'écho du Noirmont », ce fût une belle et passionnante aventure créée par une génération née après la guerre, ayant soif d'autonomie et d'émancipation qui bouscule la société de l'époque, les adultes, le conseil municipal du village. Le prêtre de l'époque s'était offusqué en chaire à l'église, que les jeunes préfèrent « ping-ponguer » plutôt que d'assister aux offices religieux. Chaque ancien membre rencontré évoque avec émotion et ne cesse de remercier les nombreux animateurs et encadrants, en particuliers Arsène LETOUBLON qui dès le début n'a cessé d'œuvrer sans compter ni son temps ni son énergie, sa patience, son enthousiasme, chapeautant toutes les sections sportives, véhiculant les jeunes qui participaient aux nombreuses compétitions, entretenant et stockant le matériel chez lui. Il reste quelques documents administratifs, le premier et seul journal de l'association « l'Echo du Noirmont », quelques articles de journaux et le foyer des jeunes quasiment intact qui, tel le Titanic, abandonné, délaissé et poussiéreux dans sa solitude, témoignent de cette belle histoire humaine, sportive et culturelle.



Eric BERTHET-TISSOT

**cuennaux : premières planches sciées conservant une partie de l'écorce, des sous produits de scierie utilisés dans les années 60-70 comme élément de décoration mais surtout pour la fabrication de bois aggloméré et de bois décheté aujourd'hui.*

**letkiss : dance en vogue dans les années 60.*

Sources et documents : Eric BERTHET-TISSOT ; Arsène LETOUBLON ; Marthe LETOUBLON ; Jean-Louis MICHAUD ; Philippe VUEZ ; Marcel INVERNIZZI ; Claude MULLER-CORDIER ; Jacques VUEZ, Jeannot GUYON-

ROI ; Michel COLOMBO ; Marie-Thérèse GUY ; Alain GUYON-CATRAN ; Lulu CORDIER ; archives Association Plein Air et Loisirs Populaires de Mouthe ; l'Est Républicain ; le Journal Officiel ; délibération du conseil municipal de Mouthe de 1956 à 1971, Mairie de Mouthe.

L'ATELIER DE DISTILLATION

L'atelier de distillation, Ah ! pour ceux qui le connaissent, qui y passent, qui y distillent, c'est un sujet qui fait réagir tous les sens, l'odeur du feu de bois, du fruit, de l'alcool. C'est aussi une chaleur douce, celle du feu qui chauffe l'alambic, réchauffe le local et les personnes qui s'y affairent mais aussi les cœurs.

C'est un jour de fête, le moment de récolter la fameuse goutte après le ramassage des fruits, l'arrachage de la gentiane, la mise en tonneaux, le contrôle quasi quotidien de la fermentation, la température du local de stockage, l'absence de courants d'air, etc... Il faut constamment surveiller le feu d'un œil, l'alambic de l'autre, jouer avec le tirage, recharger le feu bois par bois. La goutte ne doit pas couler trop vite, constater régulièrement le degré d'alcool qui s'écoule. On goûte et on regoûte en trempant son doigt dans le précieux liquide. C'est un jour de travail intense mais aussi de convivialité autour du casse-croûte matinal, du repas à midi avec les invités, des quatre heures, trinquer avec les personnes qui s'arrêtent pour demander « comment ça se passe », à évoquer les dernières distillations réalisées, raconter les plus anciennes et les plus mémorables, prendre ou donner un conseil. La distillation est aussi un moment de tension, de connaître si le rendement est bon, si la qualité est là aussi. Dans les années 1930-1940, André THIONNET chef de gare à Mouthe tenait avec sa femme un commerce de fruits et légumes dans la maison derrière la gare située aujourd'hui au 1 rue des Côtes. Ils avaient également un alambic dans ce même bâtiment où les gens du village pouvaient venir distiller. Au décès d'André THIONNET, c'est son épouse Marguerite qui a repris la place de cheffe de gare et la gérance des deux commerces aidée de ses enfants. Bernard



THIONNET, un de ses fils précise : « un jour l'alambic a explosé brûlant tout le dos de mon frère André au 3ème degré et ma mère aux bras. ». En 1982, le conseil municipal achète un alambic et aménage un local dans le garage communal abritant autrefois les machines du tacot appelé aussi la petite gare rue de la Varée. Il décide d'en

acquérir un nouveau en 1988. A la vente et la démolition du garage communal en 2000, l'atelier de distillation est transféré un peu plus loin dans le garage intercommunal, à présent la propriété du garage CACHOT. Aujourd'hui, Albert LETOUBLON est le régisseur de l'alambic appartenant au SIVOM toujours dans le même local. « La période de distillation se déroule de début novembre jusqu'à fin mai » indique Albert, il poursuit « Même si le nombre a bien baissé, il se réalise chaque années entre 35 et 40 distillations. L'alambic d'une capacité de 50kg est à bain marie, sans contact direct avec le feu, évitant de brûler le contenu. La première passe s'appelle la cuite généralement arrêtée à 10 degrés et la seconde est la repasse stoppée entre 30 et 40 degrés. Chacun a sa façon ou sa méthode de distiller, son ou ses petits secrets pour obtenir un alcool autour de 50 degrés. Il faut être disponible, prendre les réservations, je leur fournis le formulaire de déclaration à envoyer à la direction générale des Douanes et droits indirects à Lons Le Saunier 10 jours avant, puis accueillir les distillateurs toujours la veille. Après la visite du local, je leur remets les clés et les gens déchargent la marchandise et le bois. J'ai la chance de connaître beaucoup de personnes et beaucoup me connaissent également, le contact passe bien. Je n'hésite pas à passer un petit coup le lendemain, m'assurer que tout se passe bien, apporter parfois un petit conseil. Une fois, des jeunes se servaient d'un alcoomètre défectueux, je suis allé chercher le mien et ils ont dû effectuer une repasse supplémentaire mais finalement ils ont récolté de la bonne goutte ! La discussion tourne beaucoup autour du sucre, en ajouter un peu, trop, synonyme de rendement ou de perte de qualité. A la fin, un contrôle des lieux s'effectue ensemble avant la remise des clés et l'encaissement de la location.

Éric Berthet Tissot



Le régisseur de l'atelier de distillation, Albert Létoublon.

LA BÂTIE DESSOUS

1-Bonjour Léa et Simon, pouvez vous en quelques lignes vous présenter, et nous dire comment est née cette envie de faire vivre la ferme La Bâtie dessous ?

Bonjour, tout d'abord merci de nous permettre de faire connaître et présenter notre projet aux habitants de Mouthy. Nous avons tous les deux 30 ans et nous vivons actuellement à Chauv-Neuve. Après nos différents voyages et suite au covid, on avait envie de se lancer dans un projet, de donner un nouveau sens à notre vie. On souhaitait trouver depuis quelques temps une ferme isolée. Quand on a su que la commune cherchait quelqu'un pour refaire vivre la Bâtie Dessous, on a sauté sur l'occasion. C'est vraiment un lieu spécial, on a l'impression d'être coupé du monde. On a donc monté un projet qui a été validé par les conseillers municipaux. Avec Simon, nous sommes complémentaires, il gère le côté manuel et technique et moi plutôt l'accueil et la gestion.



2-Pouvez-vous nous expliquer également, vos projets (clientèle, travaux à venir), qu'attendez-vous de cette location en somme ?

Après validation de notre projet par le conseil municipal, nous avons signé un bail emphytéotique de 18 ans avec la commune. Nous avons commencé les travaux au printemps 2022. La ferme avait déjà une « bonne base » mais qui nécessitait un bon rafraîchissement.

L'été dernier, nous avons déjà pu proposer à la location un gîte de 8 couchages et la salle de réception permettant d'accueillir jusqu'à 80 personnes.

On a voulu garder l'esprit rustique et authentique de la ferme et ça a plutôt bien fonctionné, on a eu beaucoup de retours positifs. On a la chance d'avoir une clientèle variée entre le gîte qui attire les amoureux de la nature ou les familles à la recherche d'un « retour à l'essentiel » et notre salle de réception pour les locaux.

Pour l'avenir, on aimerait augmenter le nombre de couchages en créant de nouvelles chambres et développer notre activité à l'année (pour le moment nous sommes ouverts que de mai à octobre).

Ce qu'on attend de cette location, c'est de pouvoir en faire mon activité professionnelle (Léa) mais aussi de permettre à cet endroit si spécial de revivre.

3-Comment voyez vous l'avenir de la planète ? Quels principes adopter pour ne pas l'abîmer plus ?

La ferme est 100% autonome en énergie, on capte une source pour l'eau et nous avons une installation solaire pour l'électricité. On est donc très dépendant des conditions climatiques. L'été dernier, avec la sécheresse nous n'avons plus eu d'eau courante pendant un mois... On ne va pas mentir en disant que nous sommes très optimistes pour l'avenir de la planète parce qu'on a l'impression que rien ne bouge alors que même à notre échelle on voit bien qu'il y a un problème.

On reprend un peu espoir en discutant avec nos clients, qui choisissent spécialement de venir à la ferme dans l'envie de réduire leur empreinte carbone.

On ne va pas faire la morale car je pense que pour ne pas abîmer plus la planète, les changements devraient être adoptés à un plus haut niveau. Mais déjà si on essaye de réduire ses déchets en ayant par exemple un composteur, essayer d'économiser l'eau et l'électricité au quotidien c'est déjà pas mal.

Maud Salvi

Je serai ravie de vous donner plus d'information pour la location du gîte ou de la salle de réception par téléphone au 0601336235 ou par mail : contact@labatiedessous.fr.

Le site internet devrait être créé dans l'année. En attendant, le gîte est également sur Air BnB si vous voulez voir plus de photos.



L'ÉPICURIEN

Associez le blé au plaisir de la table ! C'est comme ça que Ajdina et Anthony ont choisi de donner le nom de leur boulangerie artisanale L'Épicurien.

Le jeune couple installé depuis un an à Mouthy s'est lancé le défi de reprendre ce commerce chargé d'une grande et longue histoire au centre du village.

Officiellement repris en septembre 2021, Ajdina et Anthony ont souhaité garder la même équipe, composée de deux personnes à la vente, deux personnes en pâtisserie et trois personnes en boulangerie pour avoir un point de vue objectif et se laisser guider par leur expérience ont apporté un second souffle au personnel. Impliqués et motivés, ils nous accueillent avec le sourire et ont à cœur de satisfaire leurs clients. Il existe un dépôt de pain situé à Métabief, leurs différents pains sont des pains de qualité dont un créé spécialement à l'effigie de L'Épicurien, des pâtisseries soignées et gourmandes notamment les bûches de Noël, gâteaux d'anniversaire ; ils ont su s'adapter à la clientèle différente et variée.

Soucieux de la qualité de leurs produits, ils ont choisi de travailler avec les artisans locaux. Le jambon provient de la boucherie Paillard puis est tranché directement lors de la confection des sandwiches, le beurre vient de Nozeroy, les boissons viennent des sociétés régionales tels que Feuvrier, Devoille.

L'Épicurien est un lieu de rencontres où certains ont l'habitude et le plaisir de s'y retrouver autour d'un café ou d'un encas pris sur le pouce, ce qui apporte une touche supplémentaire de convivialité.

Il existe une ambiance chaleureuse, attentionnée et engagée qui propulse des effets de connivence au sein de la boulangerie. Plein d'avenir, qui relate le savoir-faire déjà acquis et qui annonce le savoir futur. C'est avec un grand plaisir que nous leur souhaitons la bienvenue au sein de la commune.

Céline Bailly

« La bonne bouffe est souvent en fait la plupart du temps la nourriture la plus simple »

A. Bourdain, Chef cuisinier



L'Épicurien contact et infos :

Horaires :

Dimanche : 7h - 12h30
 Lundi : 5h - 13h, 16h-19h
 Mardi : 5h - 13h, 16h-19h
 Mercredi : 5h - 13h, 16h-19h
 Jeudi : 5h - 13h, 16h-19h
 Vendredi : 5h - 13h, 16h-19h
 Samedi : 7h - 12h30, 16h-19h

03 81 69 29 23
 12 Grande Rue, 25240 Mouthy

COUP DE PROJECTEUR SUR LE GRAND CHALET ET SA PISCINE

Après des décennies à accueillir les élèves des écoles franc-comtoises et au delà, le Grand Chalet situé à la source du Doubs à Mouthy s'est vu destiné à une mort certaine lors de la fusion entre la Franche-Comté et la Bourgogne.

En effet, la fusion des régions a entraîné une fusion des associations départementales des PEP avec une gestion confiée à l'ancienne PEP de Bourgogne. Le bâtiment de Mouthy dont l'entretien au fil des ans laissait à désirer, ne répondait plus aux attentes de cette nouvelle association plus axée sur l'accueil des personnes en situation de handicap que sur les centres de vacances pour enfants. Pour éviter un abandon du bâtiment et maîtriser l'évolution du site, la commune a décidé de l'acheter. Après des débats au sein du Conseil Municipal, l'association Espace Mont D'Or s'est vue confier la gestion de celui-ci dans le cadre d'un bail emphytéotique mettant l'ensemble des travaux de rénovation ainsi que l'exploitation du bâtiment à la charge de l'association. Nous avons rencontré Eric Picot pour obtenir quelques informations sur le déroulé des opérations ainsi que sur les activités mises en place et celles qui sont projetées.

Il nous explique qu'après une remise aux normes, la piscine a ouvert à nouveau ses portes en juillet 2021 pour des stages organisés en interne. Puis, les enfants des écoles privées du secteur ont pu bénéficier de cours de natation obligatoires au programme scolaire dès la rentrée 2021.

La naissance d'une association

Siégeant à Mouthy, Haut-Doubs Solidaire a vu le jour en novembre dernier avec comme première idée organiser le Téléthon.

Puis, pourquoi pas, continuer en aidant des enfants, adultes dans des situations difficiles face aux maladies ou autres.

Vous pouvez la suivre sur la page Facebook Haut-Doubs Solidaire.

Pour toutes informations, Julien Létoublon 06.89.85.61.61 et Maud Salvi 06.71.21.13.94

Enfin, les écoles publiques du Val de Mouthy ont repris elles aussi la direction de la piscine du Grand Chalet, plus proche que celle de Malbuisson où elles allaient ces dernières années. Eric Picot souligne que tout cela est possible grâce à un investissement de son association qui a pour but de faire revivre cet emblème de Mouthy qu'est le Grand Chalet. En effet, l'association Espace Mont d'Or prend en charge, conformément au bail signé avec la commune qui en reste propriétaire, l'intégralité des rénovations de ce bâtiment. Un nouveau maître nageur serait nécessaire pour ouvrir des séances de natation, des cours d'aquagym ou d'aquabike. Toutefois, l'équilibre des opérations ne serait possible que si un grand nombre d'inscriptions étaient prises.

Les séances pourraient avoir lieu dès lors qu'une dizaine de personnes s'y inscriraient et permettraient ainsi une exploitation pérenne du site.

Après la reprise par l'association Espace Mont d'Or du centre équestre de Chaux-Neuve, des remontées mécaniques de ski de Mouthy, celle du Grand Chalet est engagée sur un chemin encore long mais prometteur pour l'ensemble de nos concitoyens.

Albert Létoublon et Celine Meissner



Mouthy RATIQUE

Commune de Mouthy

68 Grande rue
Mardi, mercredi, vendredi 10 h-12 h
13 h30-17 h30 / Mardi et jeudi 10 h-12 h
13 h30-17 h30 - Tél. 03 81 69 27 45
E-mail : commune@mouthe.fr
www.mouthe.fr

Maison France Services - Agence Municipale communale - Service Passeports et CNI

68 Grande rue
Tél. 03 81 69 27 45
E-mail : france.services@mouthe.fr
www.mouthe.fr
Maison France Services +
Passeports :
Mardi et vendredi de 9 h à 12 h30 et
de 14 h à 17 h30
Mercredi et jeudi de 9 h à 12 h30
et de 14 h à 17 h
E-mail : france.services@mouthe.fr
Boite postale :
Mardi et vendredi de 9 h à 12 h30 et de
14 h à 17 h

Service polyvalente (réservations)

Tél. 03 81 69 27 45

Bibliothèque

68 Grande rue
Mardi, mercredi de 14 h à 18 h30
Préenseignements auprès de Mme
Maud 03 81 69 24 65 ou auprès
de Mme Moutenet à la Maison France
Services

Communauté de Communes des Villages et Montagnes du Haut- Savoie (CCLMHD)

10 Grande rue de la Caserne
10 Les Hôpitaux Vieux
Tél. 03 81 49 10 30 - www.cclmhd.fr
Mardi au jeudi : 8 h30-12 h / 13 h30-
17 h30 / Vendredi de 8 h30 à 12 h

Coiffure

Mardi : lundi de 11 h à 12 h / mercredi de
11 h à 12 h / jeudi de 15 h30 à 16 h30
Vendredi de 13 h30 à 16 h30

Mardi : lundi de 11 h à 12 h / mercredi de
11 h à 12 h / samedi de 13 h30 à 16 h30
Les horaires sont modifiés avec le
déplacement d'heure. Le temps de
déplacement doit être compris
dans ces horaires.

Centre périscolaire de loisirs

Les Rurales Le P'tit Tétràs
68 Grande rue - Tél. 03 81 69 19 87
E-mail : rurales@mouthe@gmail.com

Micro-crèche

Les Flocons
68 Grande rue - Tél. 03 81 89 70 95
E-mail : tetras.mouthe@gmail.com

PMI - Relais petite enfance - Santé au travail

Tél. 03 81 46 94 49
PMI (Protection Maternelle et Infantile)
Tél. 03 81 38 87 60

Pharmacie

Pharmacie de la Source
2 Grande rue
Tél. 03 81 69 21 23
Fax : 03 81 69 12 08

ADMR service à domicile

8 rue Cart Broumet
Permanences les lundis, mardis et jeudis
de 10 h à 12 h
Tél. 03 81 69 13 33

Hôpital local René Salins

9 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 69 22 81 - Fax : 03 81 69 13 47

Centre de soins infirmiers

7 rue Cart Broumet
Mardi, jeudi et vendredi de 11 h45 à 12 h15
Lundi et mercredi de 8 h15 à 8 h45
Samedi de 8 h15 à 9 h15
et également sur RDV
Tél. 03 81 69 12 86

SSIAD du pays de Mouthy

(Service d'aides-soignantes à domicile)
7 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 69 21 62
Fax : 03 81 69 20 76
E-mail : ssiad-mouthe@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi sur RDV

Maison de santé de Mouthy

7 rue Cart Broumet - 25240 Mouthy
Docteurs Clémence Baiet,
Elora Guinebretière et Valentin Courteille,
Médecins : Tél. 03 81 69 86 10

Ostéopathe

Rachel Bourgeois, Éloïse Cadet
Tél. 06 74 10 59 10

Pédicure podologue

Mélanie Langel
Tél. 03 81 38 46 70 - 06 76 48 15 02

Sage-femme

Audrey Guidat
Tél. 06 47 62 22 44

Infirmière Asalée

(Action de santé libérale en équipe)
Tél. 03 81 69 86 10

Orthophoniste

Hélène Cayet
Tél. 03 81 69 86 10

Dr Grenard

11 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 39 29 29 - 09 66 94 15 05

Dentistes

Docteurs Monnot François
et Anne-Monique
34 rue de la Varée
Tél. 03 81 69 21 77

Psychothérapie et EMDR-DSBA

Nicolas Devigne-Lafaye
6 rue du Stade
Tél. 06 89 21 03 63 (sur RDV)

Psychologue

Emmanuelle Agussol-Sylvestre
50 Grande rue
Tél. 03 81 38 15 48 (sur RV)
E-mail : eas.psy@gmail.com

Énergétique traditionnelle chinoise

Stephan Devigne-Lafaye
6 rue du Stade
Tél. 06 82 52 84 31 (sur RDV)

Réflexologie plantaire

Sabrina Poulain
3 Bis rue de la Varée - 25240 Mouthy
Tél. 06 47 60 80 48

Masseur-kinésithérapeute

Stéphanie Dos Reis Serra
7 rue Cart Broumet

Soins énergétiques et Reiki

Anouk Page
48, Impasse de la Queue du Loup
Tél. 06 64 16 96 67

Consultante nutritionnelle

Nadine Garnet
Les Touradons - 25240 Mouthy
Tél. 06 67 29 01 00

Thérapie Holistique

Maud Salvi
14 rue de la Source du Doubs
Tél. 06 71 21 13 94

Ostéopathes animaliers

Lucie Forestier : 06 70 92 52 19

Taxi Pierre

Pierre Clauzel
Tél. 06 10 07 35 70

Pompes Funèbres Donier-Meroz

13 Place de l'Église
Tél. 03 81 39 14 66

Office Notarial

3 rue de la Varée - 25240 Mouthy
Tél. 03 81 69 23 43

Association des Donneurs de Sang bénévoles

Labergement-Sainte-Marie / Mouthy
Nadine Grémion